

**LIGUE WILAYA DE FOOTBALL –GHARDAIA-  
COMMISSION D'ORGANISATION**

**SEANCE DU 24-02-2020**

**BO N° 06/2019-2020**

**OULED SLIMANE BEN AISSA**

Président de la commission

Ordre du jour :

- **Traitement des affaires**

**AFFAIRE N° 047 MATCH W.R.I.G / M.C.R (SENIORS) du 14-01-2020 coupe de wilaya seniors**

- **Après lecture de la feuille de match**
- **Après lecture du rapport des arbitres**
- **Après lecture du rapport du club W.R.I.G**
- **Après lecture de la correspondance émanant du club W.R.I.G N° 11/02/2020 transmitt à L'APC de GUERRARA pour assurer la présence de la protection civil.**
- **Après lecture de la correspondance émanant de L' A.P.C de GUERRARA**
- **N° 688/2020 confirment avoir transmitt programme des différents manifestations sportifs au service de la protection civil**
- **Après lecture de la correspondance émanant de la protection civil de GUERRARA N°95/2020 confirment n'a pas avoir reçut aucune correspondance concernant la rencontre W.R.I.G/M.C.R des services de l'A.P.C de GUERRARA.**

**Pour tout ce qui précède et en application de l'article 62 des règlements généraux du championnat amateur la commission décide :**

- **De donner gain de match, sur tapis vert, au M.C.R.GUERRARA face au W.R.I.GUERRARA , avec un score de trois buts à zéro.**
- **L'instance a considéré en effet que par sa négligence, le club hôte a été responsable du non déroulement de ce match, qui était prévu le 14 février 2020 courant, et qui n'a pu se jouer finalement, à cause de la négligence du club hôte,**
- **le W.R.I.G , n'ayant pas présenté une ambulance aux lieu et heure prévus de la rencontre.**  
**Or, suivant les règlements en vigueur, le club recevant est tenu d'assurer la présence d'une ambulance pendant la rencontre. conformément à l'ARTICLE 62 du R.C.F.A**
- **Cela n'ayant pas été le cas le 14 février 2020 pour la réception du M.C.R.GUERRARA , l'arbitre de cette rencontre avait décidé de ne pas faire jouer le match**
- **Une amende de 5.000 D.A infligée au club W.R.I.G payable dans un délai d'un mois a/c du 24/02/2020 ARTICLE 62 du R.C.F.A**
- **Le club M.C.R.GUERRARA est qualifié au prochain tour de la coupe de wilaya.**

**AFFAIRE N° 048 MATCH C.S.F / E.S.G (JUNIORS) du 14-01-2020 coupe de wilaya juniors**

- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres
- Après lecture du rapport du club E.S.G

**Pour tout ce qui précède et en application de l'article 52 des règlements généraux du championnat jeunes la commission décide :**

- De donner gain de match, sur tapis vert, au E.S.GUERRARA face au C.S.F avec un score de trois buts à zéro.
- L'instance a considéré en effet que par sa négligence, le club hôte a été responsable du non déroulement de ce match, qui était prévu le 14 février 2020 courant, et qui n'a pu se jouer finalement, à cause de la négligence du club hôte,
- le C.S.F , n'ayant pas pu ouvrir les portes du stade, absence du gardien et le gérant du stade.
- Alors que les deux(02) équipes ,le service d'ordre ,le médecin et l'ambulance étaient présent aux lieu et heure prévus de la rencontre.
- L'arbitre de cette rencontre avait décidé de ne pas faire jouer le match pour fermeture des portes du stade.
- Une amende de 1500D.A(mille cinq cent ) infligée au club C.S.F payable dans un délai d'un mois a/c du 24/02/2020 ARTICLE 98 du R.C.F.J
- Le club E.S.GUERRARA est qualifié au prochain tour de la coupe de wilaya.

**AFFAIRE N° 049 MATCH C.S.J.S.S / M.B.H.G (SENIORS) du 14-01-2020 coupe de wilaya séniors**

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du club M.B.H.G
- Attendu que lors du tirage au sort le samedi 10 janvier 2020 , l'instance à informer qu'aucun club ne peut se retirer de la coupe après le tirage au sort.
- Après programmation de la rencontre de wilaya C.S.J.S.S/M.B.H.G le 14/02/2020. à la veille de la rencontre le club M.B.H.G a transmis une correspondance à la ligue s'excuse pour se retirer de la coupe.

**Pour tout ce qui précède et en application de l'article 62 des règlements généraux du championnat amateur la commission décide :**

- De donner gain de match, sur tapis vert, au C.S.J.S.SEBSEB face au M.B.H.GARA avec un score de trois buts à zéro.
- Une amende de 5.000 D.A(cinq mille ) infligée au club M.B.H.G payable dans un délai d'un mois a/c du 24/02/2020 ARTICLE 52 du R.C.F.A
- Le club C.S.J.S.S est qualifié au prochain tour de la coupe de wilaya.

# Note aux clubs

La commission décide la défalcation des points du classement des clubs cite au tableau ci-dessous :

CLUBS	CATEG	RENCONTRE	DATE	STRUCTURE ET AFFAIRE	P.V	DEFALCATION DE
N.R.J	U-17	N.R.A/N.R.J	02/01/2020	34/C.O.S	04	01 POINT
N.RA	U-15	N.R.A/N.R.J	02/01/2020	35/C.O.S	04	01 POINT
C.S.J.S.S	U-17	N.R.E.D/CSJSS	04/01/2020	40/C.O.S	04	01 POINT
E.N.S	U-17	M.B.H.G/E.N.S	02/01/2020	41/C.O.S	04	01 POINT
I.R.B.Z	U-17	C.S.K.B/I.R.B.Z	04/01/2020	44/C.O.S	04	01 POINT
E.N.S	SENIORS	E.N.S/N.R.J	03/01/2020	99/C.D	15	03 POINTS
N.R.J	SENIORS	E.N.S/N.R.J	03/01/2020	99/C.D	15	03 POINTS

**LE PRESIDENT**

**OULAD SLIMANE BEN AISSA**